

Page de couverture CH de la fiche de données de sécurité

Modifiée le 26.03.2018

Identification du produit:

Appellation commerciale

Enkolit

Usage prévu

Collage de tôles à froid, mastic

Fournisseur de la fiche de données de sécurité

Debrunner Koenig Management AG

Hechtackerstrasse 33

9014 St-Gall

Tél.: 071 274 87 08

sdb@d-a.ch

Numéro d'urgence national: **145** (atteignable 24h/24, Tox Info Suisse, Zürich;
pour les appels en provenance de Suisse,
renseignements en allemand, français et italien)

Informations utilisateurs concernant:

Extrait 8

8.1. Paramètres à surveiller

Valeurs limites au poste de travail (liste SUVA)

Numéro CAS	Désignation	ppm	mg/m ³	F/m ³	Catégorie	Type
1330-20-7	Xylol	100 200	435 870		VME 8 h VLE temporairement	

Valeurs limites biologiques (liste SUVA)

Numéro CAS	Désignation	Paramètres	Valeur limite	Substrat	Prélèvement
1330-20-7	Xylol	Acide méthylhippurique (/g créatinine)	1,5 g/g	U	c, b

Extrait 13

Code d'élimination de ce produit selon OLED (RS 814.600): 1111 (déchets de colles et de mastics).

Extrait 15

Prescriptions nationales

Restrictions d'emploi:

Respecter les restrictions selon l'ordonnance sur la protection des jeunes travailleurs OLT 5 (RS 822.115).

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006



Produziert Qualität seit 1924

Enkolit

Date de révision: 04.01.2017

Page 1 de 8

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Enkolit

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange

colle plastique à base de bitume

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société: ENKE-Werk Johannes Enke GmbH & Co. KG
Rue: Hamburger Str. 16
Lieu: 40221 Düsseldorf - Allemagne
Téléphone: +49(0)211/ 30 40 74
Téléfax: +49(0)211/ 39 37 18
e-mail: info@enke-werk.de
Internet: www.enke-werk.de
Service responsable: Lundi – Vendredi : 7:00 horloge – 16:00 horloge: +49 (0) 211/ 30 40 74

1.4. Numéro d'appel d'urgence: Centre d'information toxicologique Zürich: 145

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Règlement (CE) n° 1272/2008

Catégories de danger:

Danger pour le milieu aquatique: Aquatic Chronic 3

Mentions de danger:

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2. Éléments d'étiquetage

Règlement (CE) n° 1272/2008

Mentions de danger

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

2.3. Autres dangers

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Caractérisation chimique

Mélange de bitume avec des solvants et des charges

Composants dangereux

N° CAS	Substance	Quantité		
	N° CE	N° Index	N° REACH	
	Classification selon règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]			
64742-82-1	Hydrocarbons , C9 - C12 , n- alkanes , iso- alkanes, cyclic, aromatic (2-25 %)	10 - 20 %		
	919-446-0			
	Flam. Liq. 3, STOT SE 3, Asp. Tox. 1, Aquatic Chronic 2; H226 H336 H304 H411 EUH066			
1330-20-7	Xylene	< 5 %		
	215-535-7		01-2119488216-32	
	Flam. Liq. 3, Acute Tox. 4, Acute Tox. 4, Skin Irrit. 2, Eye Irrit. 2, STOT SE 3, STOT RE 2, Asp. Tox. 1; H226 H312 H332 H315 H319 H335 H373 H304			

Texte des phrases H et EUH: voir paragraphe 16.

Enkolit

Date de révision: 04.01.2017

Page 2 de 8

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Après inhalation

Veiller à un apport d'air frais. En cas d'irritation des voies respiratoires, consulter un médecin.

Après contact avec la peau

Après contact avec la peau, enlever immédiatement tout vêtements souillé ou éclaboussé et se laver immédiatement et abondamment avec d'eau et du savon.

Après contact avec les yeux

Rincer soigneusement et abondamment avec une douche oculaire ou de l'eau. Consulter un ophtalmologiste.

Après ingestion

Se rincer aussitôt la bouche et boire beaucoup d'eau. Appeler un médecin. NE PAS faire vomir. Danger par aspiration.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune information disponible.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyen d'extinction approprié

Poudre, Mousse, Jet d'eau pulvérisée, Dioxyde de carbone (CO₂). Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie: Monoxyde de carbone; Dioxyde de carbone (CO₂); Gaz/vapeurs, nocif.

5.3. Conseils aux pompiers

En cas d'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome.

Information supplémentaire

L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Utiliser un équipement de protection personnel.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Recueillir mécaniquement. Traiter le matériau recueilli conformément à la section Elimination.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Maniement sûr: voir paragraphe 7

Protection individuelle: voir paragraphe 8

Evacuation: voir paragraphe 13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Consignes pour une manipulation sans danger

Lors d'une manipulation à découvert, utiliser des dispositifs équipés d'un système d'aspiration locale. Eviter tout contact avec les yeux et la peau. Éviter de respirer les

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006



Produziert Qualität seit 1924

Enkolit

Date de révision: 04.01.2017

Page 3 de 8

poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

Préventions des incendies et explosion

Conservé à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.

Information supplémentaire

Non pour une utilisation à l'intérieur.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage

Conservé le récipient bien fermé dans un endroit frais.

Indications concernant le stockage en commun

Ne nécessite aucune mesure de prévention particulière.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

colle plastique à base de bitume

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition (VME/VLE)

N° CAS	Substance	ppm	mg/m ³	fib/ml	Catégorie	Origine
1330-20-7	Xylène	100	435		VME 8 h	
		200	870		VLE courte durée	

Valeurs biologiques tolérables (VBT)

N° CAS	Substance	Paramètres	Valeur limite	Substrat	Prélèvement
1330-20-7	Xylène	Acide méthylhippurique (/g créatinine)	1,5 g/g	U	c, b

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

Lors d'une manipulation à découvert, utiliser des dispositifs équipés d'un système d'aspiration locale. Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols.

Mesures d'hygiène

Enlever les vêtements contaminés. Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail. Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation.

Protection des yeux/du visage

Porter un équipement de protection des yeux/du visage.

Protection des mains

Lors de la manipulation de substances chimiques, porter exclusivement des gants spécial chimie pourvus d'un marquage CE, y compris du numéro de contrôle à quatre chiffres. Le modèle des gants spécial chimie doit être choisi en fonction des concentrations et quantités des substances chimiques spécifiques au poste. Il est conseillé de demander au fabricant des précisions concernant la tenue aux agents chimiques des gants de protection susmentionnés pour des applications spécifiques. Des gants de protection résistant aux produits chimiques (EN 374). Matériaux appropriés pour contact de courte durée ou pour des projections (au moins indice de protection 2, soit > 30 minutes de temps de perméation selon EN 374): néoprène, PVC, butyle ou les caoutchoucs nitrile. Matériaux appropriés pour contact direct de plus longue durée (au moins de l'indice de protection 6, soit > 480 minutes de temps de perméation selon EN 374): Néoprène, Viton, PVC, butyle ou les caoutchoucs nitrile.

Protection de la peau

Porter un vêtement de protection approprié.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006



Produziert Qualität seit 1924

Enkolit

Date de révision: 04.01.2017

Page 4 de 8

Protection respiratoire

Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire.
Si nécessaire, masque d'air frais ou pour de courtes périodes de travail, masque à filtre combiné A2-P2.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

L'état physique: pâteux
Couleur: noir
Odeur: comme: Essence

Testé selon la méthode

pH-Valeur: non déterminé

Modification d'état

Point de fusion: non déterminé

Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition: ~ 140 °C

Point d'éclair: 49 °C DIN 53213

Combustion entretenue: Pas de combustion auto-entretenu

Inflammabilité

solide: non déterminé

gaz: non applicable

Limite inférieure d'explosivité: 0,6 vol. %

Limite supérieure d'explosivité: 6,5 vol. %

Température d'inflammation: ~ 240 °C

Température d'auto-inflammabilité

solide: non déterminé

gaz: non applicable

Température de décomposition: non déterminé

Propriétés comburantes

Non comburant.

Pression de vapeur: non déterminé

Densité (à 20 °C): 1,1 g/cm³

Hydrosolubilité: insoluble

Solubilité dans d'autres solvants

non déterminé

Coefficient de partage: non déterminé

Densité de vapeur: non déterminé

Taux d'évaporation: non déterminé

9.2. Autres informations

Teneur en solide: non déterminé

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Des réactions dangereuses ne se produisent pas si utilisé et stocké correctement.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006



Produziert Qualität seit 1924

Enkolit

Date de révision: 04.01.2017

Page 5 de 8

10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable si stocké à des températures ambiantes normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Des produits de réaction dangereux ne sont pas connus.

10.4. Conditions à éviter

aucune/aucun

10.5. Matières incompatibles

Aucune information disponible.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Des produits de décomposition dangereux ne sont pas connus.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

N° CAS	Substance			
	Voie d'exposition	Dose	Espèce	Source
64742-82-1	Hydrocarbures , C9 - C12 , n- alcanes , iso- alcanes , cyclic , aromatic (2-25 %)			
	par voie orale	DL50 >15000 mg/kg	Rat	OECD 401
	dermique	DL50 ~ 3400 mg/kg	Lapin	OECD 402
	par inhalation (4 h) vapeur	CL50 13,1 mg/l	Rat	OECD 403
1330-20-7	Xylène			
	dermique	ATE 1100 mg/kg		
	par inhalation vapeur	ATE 11 mg/l		
	par inhalation aérosol	ATE 1,5 mg/l		

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

N° CAS	Substance				
	Toxicité aquatique	Dose	[h] [d]	Espèce	Source
64742-82-1	Hydrocarbures , C9 - C12 , n- alcanes , iso- alcanes , cyclic , aromatic (2-25 %)				
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 10 mg/l	96 h	Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)	OECD 203
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r 4,6 mg/l	72 h	Pseudokirchneriella subcapitata	
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 10 mg/l	48 h	Daphnia magna (puce d'eau géante)	OECD 202
	Toxicité pour les crustacés	NOEC 0,097 mg/l	21 d	Daphnia magna (puce d'eau géante)	

12.2. Persistance et dégradabilité

Le produit n'a pas été testé.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Le produit n'a pas été testé.

Enkolit

Date de révision: 04.01.2017

Page 6 de 8

12.4. Mobilité dans le sol

Le produit n'a pas été testé.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Le produit n'a pas été testé.

12.6. Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

Information supplémentaire

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Ne pas laisser accéder au sous-sol/au sol.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets**Élimination**

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Ne pas laisser accéder au sous-sol/au sol.

élimination du produit/de l'emballage

L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales. Éliminer les matériaux durcis comme déchets combustibles. Peut être incinéré avec les ordures ménagères dans le cadre des règlements et après avoir pris contact avec la déchetterie et l'administration compétente. Les emballages contaminés doivent être entièrement vidés et peuvent être réutilisés après un nettoyage adéquat. Les emballages non pollués et complètement vides peuvent être destinés à un recyclage.

L'élimination des emballages contaminés

Les emballages non pollués et complètement vides peuvent être destinés à un recyclage. Les emballages contaminés doivent être traités comme la substance.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Transport terrestre (ADR/RID)**14.1. Numéro ONU:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.4. Groupe d'emballage:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)**14.1. Numéro ONU:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.4. Groupe d'emballage:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.5. Dangers pour l'environnementDANGEREUX POUR
L'ENVIRONNEMENT:

non

Enkolit

Date de révision: 04.01.2017

Page 7 de 8

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucune information disponible.

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Informations réglementaires UE****Information supplémentaire**

À observer: 850/2004/EC, 79/117/EEC, 689/2008/EC

Prescriptions nationales

Limitation d'emploi:

Tenir compte des restrictions prévues par l'ordonnance sur la protection des jeunes travailleurs, OLT 5 (SR 822.115).

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pour les substances de ce mélange, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

RUBRIQUE 16: Autres informations**Abréviations et acronymes**

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route (European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road)

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service

LC50: Lethal concentration, 50%

LD50: Lethal dose, 50%

Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H312 Nocif par contact cutané.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H332 Nocif par inhalation.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Information supplémentaire

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006



Produziert Qualität seit 1924

Enkolit

Date de révision: 04.01.2017

Page 8 de 8

Vous trouverez la dernière version de cette fiche de données de sécurité sur notre site Web www.enke-werk.de.

(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)